



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Assemblée Permanente

Euro Artisanat

La lettre d'actualité européenne du réseau des Chambres de métiers et de l'artisanat

○ JUILLET - AOUT 2014, N°14



DANS CE NUMÉRO

L'actualité institutionnelle

- P1 • Energie et économie circulaire
- P2 • IGP des produits non agricoles
- Fonds structurels
- Commission européenne

L'Europe de l'artisanat

- P2 • Académie des métiers

Les CMA en action

- P3 • Fonds structurels 2007-2013

Euro brèves Chiffre clé

- P3

L'actualité institutionnelle

L'ambition de l'UE en matière d'énergie et de ressources passe par ses petites entreprises

Consommation énergétique, climat, utilisation des ressources et déchets : la Commission européenne souhaite réviser ses objectifs en termes de verdissement de l'économie et des emplois. L'APCMA prend acte de ces nouvelles propositions, mais regrette qu'elles fassent parfois doublon avec des initiatives existantes et que les outils soient peu adaptés aux plus petites entreprises. Ce constat est particulièrement vrai s'agissant de l'utilisation des ressources dans le bâtiment, de l'initiative « empreinte environnementale » et du plan d'action vert pour les PME. Les priorités du plan font écho aux besoins des petites entreprises, mais les moyens proposés risquent d'être insuffisants pour atteindre les objectifs. La volonté de la Commission de s'appuyer sur le seul réseau EEN, alors qu'une grande partie des organisations représentatives des petites entreprises n'y sont pas associées, pose la question de

la portée de ces initiatives auprès des plus petites entreprises. Les entreprises artisanales sont pourtant des acteurs de premier plan pour réaliser les ambitions européennes en matière de construction, d'éco-conception, de réparation et de recyclage. Le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat et ses conseillers environnement interviennent au quotidien sur les questions d'efficacité énergétique, d'écoconstruction et de gestion des déchets dans les entreprises. Ce maillage lui permettra d'être le partenaire de la mise en œuvre de ces actions pour réduire la consommation d'énergie et les émissions de CO₂, tout en développant l'utilisation rationnelle des ressources et l'économie circulaire. Des mesures d'information et de formation de proximité sont indispensables pour relever ces défis, avec le soutien du FEDER, du FSE, du FEADER et des instruments JESSICA et JEREMIE au niveau des territoires.

L'Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat (APCMA) est l'établissement public national fédérateur des chambres de métiers et de l'artisanat. L'APCMA est au service des chambres de métiers et de l'artisanat : ses instances animent le réseau, développent des actions collectives et des services communs à destination des chefs d'entreprises artisanales, collaborateurs, jeunes, créateurs et repreneurs d'entreprises. L'APCMA est le partenaire des organisations professionnelles de l'artisanat et l'interlocuteur des pouvoirs publics nationaux et européens.

**AGIR
POUR
REUSSIR**
www.artisanat.fr

Protéger les produits non agricoles par une indication géographique au niveau européen

Afin de valoriser le patrimoine culturel et le potentiel économique des savoir-faire européens, la Commission a publié un livre vert dans lequel elle envisage d'étendre la protection des indications géographiques (IG) aux produits non agricoles. Une IG permet la reconnaissance d'un produit, le met en valeur et lui confère une protection légale au titre des droits de propriété intellectuelle. Les produits non agricoles, tels que la coutellerie, la porcelaine ou encore la poterie, ne font à ce jour l'objet d'aucune protection unitaire au niveau européen. L'APCMA s'était

exprimée en faveur d'une IGP pour les produits non-alimentaires dès 2012, soulignant qu'elle serait un vecteur de promotion des artisans, d'information des consommateurs et de relocalisation de la production dans les territoires. La Commission européenne semble favorable à l'instauration d'un régime de protection inspiré de celui des produits agricoles. L'APCMA soutient cette démarche et proposera des modalités de mise en œuvre adaptées aux entreprises artisanales et à leurs modes de production.

Fonds structurels 2014-2020 : objectif compétitivité des PME

L'amélioration de la compétitivité des PME est un axe majeur de la nouvelle politique régionale européenne 2014-2020. C'est la conclusion du sixième rapport de la Commission européenne sur la cohésion économique, sociale et territoriale publié cet été. Il réaffirme que le cofinancement des actions d'accompagnement des PME contribuera à améliorer la compétitivité de l'Union européenne et de ses régions. Ces orientations sont

confirmées par l'Accord de partenariat français, validé le 8 août, qui détermine les priorités retenues pour l'utilisation des 26,5 milliards d'euros de fonds européens d'ici à 2020. La France s'engage ainsi à orienter le FEDER vers la création-transmission des entreprises et le FSE vers la formation professionnelle. Autant d'actions pour lesquelles le réseau des CMA continuera à se mobiliser au bénéfice de l'artisanat.

Nouvelle Commission européenne : des orientations politiques tournées vers les petites entreprises

Le programme présenté le 15 juillet par le candidat à la fonction de président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, laisse augurer des perspectives encourageantes pour les PME. Accès au financement et aux marchés, simplification de la réglementation, adéquation entre formations et besoins des entreprises, lutte contre la concurrence déloyale, fiscalité : les priorités de l'artisanat ont été entendues. Annonce phare

du discours, la mobilisation de 300 milliards d'euros d'investissements publics et privés pour l'emploi, la croissance et l'investissement, devra traduire cet engagement pour la compétitivité des petites entreprises. L'APCMA accueille très favorablement les annonces du nouveau président de la Commission et suivra avec attention les suites qui leur seront données.

L'Europe de l'artisanat

Des URMA aux Académies des métiers : former des managers de l'artisanat en Europe

Initiée par l'APCMA, l'Université régionale des métiers et de l'artisanat (URMA) a pour mission d'élaborer des offres de formation vers les meilleurs niveaux de qualification nécessaires aujourd'hui pour la gestion d'une entreprise artisanale dans un monde en mouvement. Les URMA proposent, avec leurs partenaires locaux, des formations allant du CAP aux diplômes supérieurs.

Des passerelles permettent ainsi aux étudiants de rejoindre les métiers de l'artisanat et aux artisans ou à leurs salariés de progresser dans les domaines de la gestion des entreprises ou de la technique des métiers.

Confrontée aux mêmes enjeux, la chambre fédérale de l'économie autrichienne (WKÖ) vient d'annoncer l'ouverture de la première « Berufsakademie » à la rentrée. Cette « Académie des métiers » offre la possibilité aux apprentis ayant une expérience professionnelle d'obtenir un diplôme du supérieur.

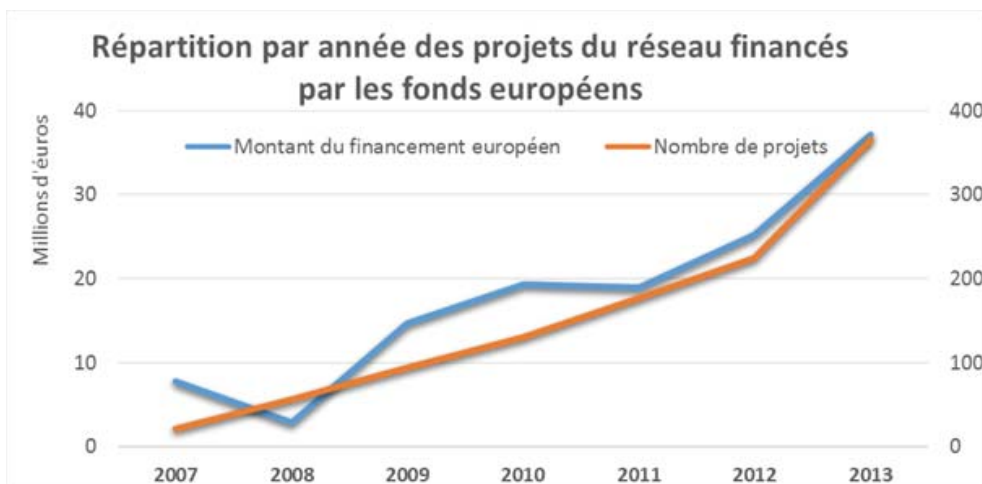
S'appuyant sur ces actions et sur l'expérience du réseau Euro@pprentissage, l'APCMA a l'ambition, avec l'UEAPME, de favoriser l'émergence d'un institut européen des métiers et de l'artisanat.

Les CMA en action

Plus de cent quarante millions d'euros de fonds européens mobilisés par les CMA au bénéfice de l'artisanat

A l'aube de la nouvelle programmation, l'heure est au bilan de la période 2007-2013. Les CMA ont été destinataires de 0,84% des fonds FEDER et FSE mis en œuvre en France, pour un total de 1200 projets dans des champs prioritaires pour le développement régional : création-reprise d'entreprise, apprentissage, formation continue des artisans etc. Ces taux, à l'opposé du rôle central de l'artisanat dans la cohésion

des territoires, reflètent les difficultés encore rencontrées dans l'accès aux fonds structurels. Ces fonds européens représentent pourtant un formidable effet de levier : le montant total des projets réalisés et en cours dépasse 300 millions d'euros. Le réseau des CMA continuera à contribuer à cette dynamique dès le démarrage effectif des programmes 2014-2020.



Le chiffre clé

1208

Nombre de projets FEDER et FSE portés par le réseau des CMA sur la période 2007-2013

EURO BREVES

- Le 25 juin, le prix de la « Région européenne entreprenante 2015 » a été décerné par le président du Comité des régions à Lisbonne, l'Irlande du Nord et la communauté autonome de Valence. Il récompense leurs stratégies de promotion de l'esprit d'entreprise et de soutien à l'innovation dans les PME.
- La Commission a modifié ses règles pour apprécier les aides des Etats membres au sauvetage et à la restructuration d'entreprises en difficulté. Les PME pourront notamment recevoir un soutien temporaire d'un an et demi maximum, contre six mois auparavant.
- Les registres nationaux d'insolvabilité de sept Etats membres sont désormais interconnectés. Entrepreneurs ou créanciers pourront procéder aux vérifications gratuitement en plusieurs langues sur le portail européen e-Justice. Une extension à d'autres pays est envisagée.
- La Commission et le Fonds européen d'investissement (FEI) ont conclu un accord qui permet la mise en œuvre de la facilité « garantie des prêts » du programme pour la compétitivité des PME. 1,3 milliard d'euros seront consacrés aux PME et 90% des bénéficiaires devraient avoir dix salariés ou moins.
- Le 30 juillet, les ministres français, italien et allemand des affaires européennes ont appelé dans une déclaration commune à soutenir les initiatives de la BEI en faveur des PME, qualifiées « d'élément clef de la prospérité future de l'Europe et du dynamisme de son économie ».



Chambres de Métiers
et de l'Artisanat

Assemblée Permanente

EuroArtisanat : La lettre d'actualité européenne du réseau des CMA · Bimestrielle
Directeur de la publication : Alain Griset · Rédacteur en chef : François Moutot
Rédaction : Laure-Anne Copel, Thomas Adam · crédit photo : Niko · europe@apcma.fr

Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat
12, avenue Marceau - 75008 Paris - France - Tél.: +331 44 43 10 00 - Télécopie : +331 47 20 34 48

Internet : www.artisanat.fr - Courriel : info@apcma.fr

N° Indigo 0 825 36 36 36

0114 47711